

# EEE : du 2 mai au 6 décembre

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1082

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021867>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Du 2 mai au 6 décembre

**Pour que l'EEE se concrétise, la votation populaire devrait avoir lieu le 6 décembre 1992. Les particularités du système politique suisse ne doivent pas être prétexte à retard, mais au contraire une preuve de notre capacité d'adaptation au rythme européen.**

(ag) Après le paraphe, la signature. Reste la ratification. Partout, au Parlement européen et dans les parlements nationaux de la CE et de l'AELE, elle semble acquise sans traînement des pieds. Mais, en Suisse, la décision du peuple et des cantons ne se préjuge pas comme un décompte préalable d'un vote de députés.

Les données sont désormais clarifiées sur le front intérieur. La signature enlève aux plus pressés des zéloteurs l'espoir, secret ou déclaré, de voir échouer ce maltraité. Par appréciation objective, ils savent qu'ils devront le défendre. L'enthousiasme sied à la politique; mais les batailles ne se gagnent pas aux seuls coups de clairon. De l'envolée à la tactique.

## Eviter les vaines querelles

Le dépôt immédiat d'une demande d'adhésion était ressenti par eux comme la condition du ralliement à une étape intermédiaire. Le Conseil fédéral en a décidé autrement, sans qu'il ait encore rendu public ni son choix ni ses motivations. Mais la nouvelle officieuse a provoqué dans la presse de la «movida» des réactions qui, plus qu'au journalisme d'opinion et de polémique, s'apparentent au journalisme de la crise de nerfs.

## Prospective

(jd) La prospective est tâche difficile, surtout lorsqu'on cherche à décrire le futur trop en détail. En témoignent les prévisions du célèbre futurologue américain Hermann Kahn établies il y a vingt-cinq ans à propos de l'Allemagne: troubles et violences de rues en Allemagne de l'Est ou à Berlin qui débouchent sur l'ouverture du rideau de fer par les insurgés en plusieurs points.

Les dépenses mondiales annuelles d'armement se montent à 1000 milliards de dollars. Un quart de cette somme suffirait à financer le coût annuel des programmes susceptibles de résoudre

Il n'en demeure pas moins que le Conseil fédéral doit annoncer avec force sa volonté d'intégrer la Suisse à la Communauté. Ceux qui veulent s'en tenir à un traité d'association ne pourront pas crier à la tromperie le jour où la demande sera déposée. Ils seront d'ailleurs d'autant plus confortés dans leur volonté d'assurer une position d'attente. Le vœu que l'on doit exprimer aujourd'hui, c'est que le Parlement ne rouvre pas cette querelle, désormais nuisible par division des forces. En revanche, il lui appartient de travailler de telle manière que la votation puisse avoir lieu cette année même.

## Réformes intérieures

L'article final de l'accord (art. 129, al. 3) prévoit l'entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Certes, une réserve permet à un pays contractant de notifier sa ratification jusqu'au 30 juin 1993. Mais ce délai ne sera vraisemblablement utilisé que par la Suisse. Elle n'a pas intérêt à se singulariser. La Suède l'a déjà fait comprendre sans précautions diplomatiques. Ne sous-estimons pas la valeur symbolique des dates dans la construction européenne et notamment celle du 1<sup>er</sup> janvier 1993 à laquelle est attaché pour la Communauté l'Acte unique.

les principaux problèmes actuels de l'humanité: salubrité des eaux (50 milliards), énergies renouvelables et amélioration des rendements énergétiques (50 milliards), annulation de la dette du tiers-monde (30 milliards), lutte contre l'érosion des sols (24 milliards), logement des sans-abri (21 milliards), élimination de la faim et de la malnutrition (19 milliards), soins médicaux (15 milliards), stabilisation de la population (10,5 milliards), prévention du réchauffement de l'atmosphère (8 milliards) et des pluies acides (8 milliards), préservation de l'aire forestière (7 milliards), élimination de l'analphabétisme (5 milliards) et protection de la couche d'ozone (5 milliards). ■

Source: World Game Institute, Philadelphie

Mais les raisons sont aussi de politique intérieure. L'Europe bousculera nos habitudes; cette volonté d'adaptation, le Parlement doit démontrer par sa pratique nouvelle qu'il en est capable. Pour cet objet, il peut concilier et le sérieux du travail et la rapidité. Cette démonstration serait le meilleur lancement du vote populaire. La procédure, extraordinaire dans son calendrier serré, serait la mesure, comprise par les citoyens, d'un événement exceptionnel. L'accord d'une forte majorité sur le rythme renforcera et amplifiera l'accord sur le fond. L'Europe exigera de surcroît des réformes intérieures profondes (agriculture, fiscalité). Une ratification enlevée avec élan serait aussi signe d'une volonté politique d'entreprendre.

Que soit relayée la demande gouvernementale par une campagne de presse qui formulerait cette attente et cette exigence: l'EEE entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993. ■

## MÉDIAS

Le tirage contrôlé du *TagesAnzeiger* zurichois a de nouveau progressé en 1991 et a atteint 271 961 exemplaires (+ 4624 unités).

*K-Tip*, bimensuel lancé par l'équipe de Kassensturz de la Télévision allemande a franchi le cap des 120 000 abonnés. Un contrat entre la société éditrice et la SSRT prévoit qu'un bénéfice éventuel doit être utilisé pour réduire le prix de l'abonnement. Il est désormais en vente dans les kiosques.

Un nouveau quotidien, patronné par les deux grands quotidiens de Berne et Zurich pourrait voir le jour, à moins que les deux quotidiens argoviens, *L'Aargauer Tagblatt* et la *Badener Zeitung* éliminent leurs divergences et lancent un journal dont le tirage pourrait être supérieur à 100 000 exemplaires. *Klartext* a qualifié cette idée d'hypothèse de travail plausible.

Remarque cinglante d'un humoriste: «La télévision est très stricte sur la moralité de ses programmes. Les méchants y sont toujours punis — dans toutes les émissions. Sauf aux actualités.»